

Mémoire pour la consultation sur le Patrimoine industriel, par la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports de la Ville de Montréal, mai 2021.

Présenté par :
Daniel Guilbert
Le 7 mai, 2021.

Après avoir lu votre documentation, dont « Orientations proposées » concernant les Ensembles industriels d'intérêt patrimonial, je désire déclarer que Oui! je suis en accord avec les enjeux et les propositions dans le document, je suis ravi que le comité de travail reconnaisse l'importance de l'héritage industriel dans l'identité montréalaise et, en fait, je pense qu'il est grand temps d'agir (enfin), puisque de plus en plus de ces bâtiments se font démolir par des promoteurs et développeurs qui trouvent ça plus rentable de tout démolir au lieu de rénover ou de transformer, comme il se faisait encore il y a une vingtaine d'années (par exemple, la Stelco, la Redpath, la Belding-Corticelli, le Complexe du Canal, le Château St-Ambroise, le Vieux-Montréal en général, etc.).

Tout comme les bâtiments du Vieux-Montréal, je trouve que ces bâtiments et complexes industriels ont un caractère particulier qui mérite d'être mis en valeur, comme il s'est fait ailleurs dans le monde, avec succès. C'est l'identité d'un quartier qui est impliqué.

Je pense aussi que le développement de ces sites ne devraient pas être laissé (uniquement) dans les mains des développeurs et promoteurs, car on sait ce qu'ils ont comme vision unique : la construction de condos de luxe dans le but de faire un profit, sans regard pour le voisinage. La ville (le Sud-Ouest en particulier) est déjà envahie par la construction de tours à condo, et malheureusement, ce n'est pas ce qui fait vivre une ville, qui crée une vie de communauté ni qui crée un intérêt touristique. Une conversion peut être fait en autre chose que des condos : il y a toujours un besoin pour des espaces commerciales ou industriels légers, sans parler de logement abordable. En plus, pour répondre à une question dans le document, ce n'est pas à Griffintown qu'on va trouver un peu de nature en ville. Mais ces sites industriels sont souvent construits sur de vastes terrains, où il serait facile d'intégrer et de ramener un peu de nature en ville.

D'une façon générale, un effort devrait être fait pour conserver un peu plus que quelques murs, comme il a été fait par exemple avec les anciennes cours Angus, car finalement on perd le sens de l'étendu et de la nature (et même de l'intérêt) du site. Aussi, je trouve que

le façadisme est à éviter, car l'intérêt d'un bâtiment n'est pas uniquement sa façade extérieure, mais la structure interne (poutres, plancher d'origine, etc.) qui est appréciable à partir de l'intérieur d'un bâtiment, et qui participe à créer un environnement agréable.

Par contre, je dois critiquer la Ville concernant sa gestion du 4000 St-Patrick, l'ancienne usine Canada Power Boat, qui fait maintenant partie de la liste des 46 ensembles industriels exceptionnels identifiés. Comment résumer ce fiasco : l'achat par la Ville lorsque le bâtiment était en très bon état et entièrement occupé, l'expulsion subséquente de tout ses locataires commerciaux, et finalement sa détérioration rapide depuis qu'elle a été laissée à l'abandon depuis maintenant presque dix ans (vandalisme, infiltration d'eau, pourriture et moisissures, vol des fils de cuivre, feux, etc.).

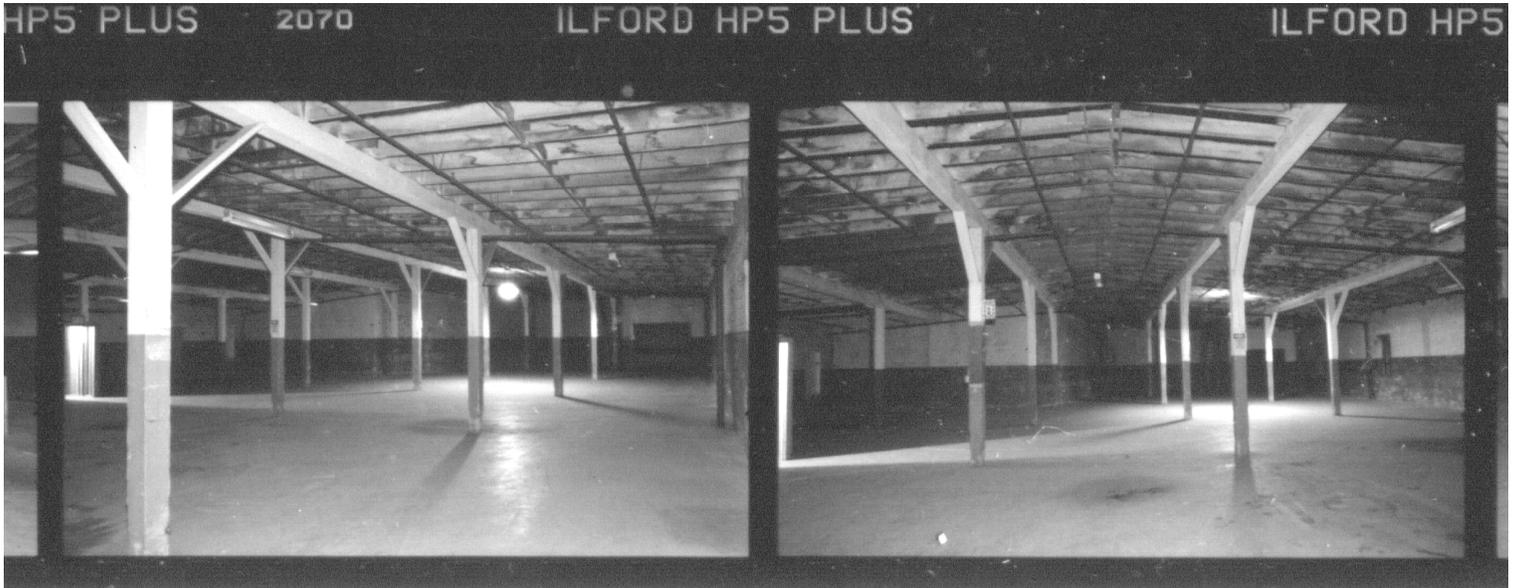


« NON à l'expropriation », le 4000 St-Patrick vu par Daniel Guilbert en 2013. (#227.17)

Je tiens à signaler que je documente et je milite depuis plus d'une dizaine d'années pour la conservation du patrimoine industriel, particulièrement dans le Sud-Ouest, en participant aux diverses consultations publiques lorsqu'elles ont lieu, mais qu'à chaque fois c'est ultimement un échec et/ou une déception, puisque les bâtiments en question ont été démolies. Par exemple :

1. Présentation d'un mémoire lors de la Consultation Publique d'Urbanisme pour le Programme particulier d'urbanisme, secteur Griffintown, en 2012, concernant l'ancienne usine Sonoco (rue des Seigneurs) : la démolition de l'usine avait déjà commencé lors de

la tenue des audiences publiques. Tout a été démolì, incluant un complexe de bâtiments vieux de 150 ans et plus, pour être remplacé par une laideur. De toute façon, presque que tout Griffintown a été démolì, malgré une opposition généralisé.



L'ancienne usine Sonoco, vieille de presque 160 ans, avec ses planchers et poutres en bois d'origine. Il s'agit des étages supérieurs, toujours dans l'ancienne George W Weaver, lesquels servaient comme entrepôt des matériaux finis pour la Sonoco (des tubes de carton). Photos : Daniel Guilbert, 2012. (# 218.33-34)

2. Présentation d'un mémoire lors des consultations de la Commission d'enquête du BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement) concernant l'échangeur Turcot, en 2009, portant principalement sur la valeur des bâtiments industriels à Saint-Henri que le MTQ (le Ministère des Transports du Québec) prévoyait démolir, incluant l'expulsion de tous les résidants du 780 St-Remi. Ils ont tous été démolis, mais par contre une ancienne usine située à Cote-Saint-Paul a été préservée, grâce à une opposition généralisée du public.

3. Grâce essentiellement à une article que j'avais fait publié en 2014 dans le journal local « Le Canal », j'avais inspiré quelques acteurs locaux à se prononcer contre la démolition de l'ancienne Standard Chemical (rue St-Ambroise) et à se joindre à la lutte du POPIR-Comité Logement contre une tour à condo proposé par un promoteur. Le RESO en particulier s'était opposé à la demande d'un permis de démolition en arguant qu'il y avait une pénurie d'espaces industriels dans le Sud-Ouest et que l'ancienne usine serait un lieu idéal pour loger de petites entreprises industrielles qui se faisaient exproprier ailleurs grâce à la conversion en condos. La décision du Comité d'étude des demandes de démolition avait été unanime : la demande de démolition avait été refusé. Mais le propriétaire, Brenntag, avait été en appel, et finalement le comité d'appel, composé de

nul autre que le conseil d'arrondissement (les élus du quartier), a pris pitié pour la multinationale Brenntag et avait voté à l'unanimité de permettre la démolition, avec comme explication qu'il aurait coûté trop cher pour décontaminer les sols sans démolir, l'édifice étant supposément trop fragile. Ironiquement, quelques-uns de ces membres se trouvent maintenant membres de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports. Double ironie : lors de la démolition on s'est bien rendu compte que le bâtiment n'était pas si fragile que ça, étant donné qu'il avait déjà été renforcé à l'interne par une structure en béton.



Démolition de la Standard Chemical, en 2014. (Photo : Daniel Guilbert #254.3)

4. Opposition à la demande de démolition de l'ancienne usine occupée par Bazz (rue St-Rémi), en 2013. Il s'agissait d'une petite usine, et je suis probablement la seule personne à s'être opposé à sa démolition. Naturellement, il n'en reste plus de trace aujourd'hui.

5. Membre du Collectif « À Nous la Malting! », en rapport avec le futur de l'ancienne Canada Malting de St-Henri. (En cours.)

6. Et finalement, comme exemple tout récent, un mémoire présenté il y a quelques semaines seulement, en avril 2021, à la Consultation publique indépendante du poste de ventilation mécanique Richelieu pour la STM (Société des Transports de Montréal), portant essentiellement sur l'édifice abritant les anciens bureaux administratifs de la CFS, ou Canadian Foundry Supplies & Equipment Limited (rue Richelieu), dont l'usine à l'arrière-plan avait déjà été démolie par le MTQ. Encore une fois, la décision de tout démolir a été fait d'avance. La démolition est prévue pour 2022. Par contre, j'ai voulu inclure ce mémoire comme annexe au présent mémoire, puisque d'une part il me semble que le STM fait partie de la Ville de Montréal, et que d'autre part il me semble qu'il devrait donc y avoir une cohérence. Dans ce mémoire, j'argumente aussi que ce ne sont pas uniquement les grands sites (« exceptionnels ») qui devraient être préservés, mais aussi ces plus petits sites, surtout lorsqu'ils font partie de « secteurs d'intérêt patrimonial exceptionnel » (ou « secteurs établis mixtes résidentiels et industriels »).

Merci de votre attention.

ANNEXE :

Mémoire pour la Consultation publique indépendante du poste de ventilation mécanique Richelieu.

Présenté par Daniel Guilbert

Le 15 avril, 2021.

Merci de nous avoir invité, nous la population, à une consultation publique concernant le 4295 rue Richelieu. Mais, en fait, en lisant la documentation, on se rend vite compte que

tout a essentiellement déjà été décidé d'avance, concernant le sort du bâtiment existant, donc on peut bien se demander pourquoi on fait semblant de nous consulter, quelle sera notre influence et finalement pourquoi au juste on devrait participer. Peu importe, je vais jouer au jeu pour simplement faire valoir mes opinions et désirs. Peut-être auront-ils une influence quelconque.

Mon mémoire se concerne spécifiquement sur la valeur patrimoniale de l'édifice et de la pertinence de la préserver soit en entier ou en partie et de l'intégrer dans la nouvelle structure.

Curieusement, ceci tombe exactement en même temps qu'une autre consultation publique mené par la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports de la Ville de Montréal pour l'aider « à réfléchir aux meilleurs outils pour mieux conserver et mettre en valeur les ensembles industriels d'intérêt de Montréal. », comme décrit sur leur site Internet :

<https://www.realisonsmtl.ca/patrimoineindustriel>

Naturellement, il va sans dire qu'une certaine cohérence devrait s'imposer.

La STM affirme et déclare, dans sa présentation du projet, et très typiquement d'ailleurs, que le bâtiment n'a aucune valeur et qu'il faut donc le faire disparaître, en se justifiant avec le Rapport d'étude sur la valeur patrimoniale de l'édifice, malgré le fait que ce même rapport a aussi soulevé beaucoup de points positifs concernant la valeur du bâtiment, incluant le fait que structurellement il était encore en assez bonne état, puisqu'il repose sur des colonnes en béton : « ...la structure semble encore saine, sans déformations ou affaissements apparents. »

Au contraire, le bâtiment, avec sa façade d'inspiration art-deco encore bien préservé et particulièrement avec son énorme porte cochère et son tunnel conçu pour le passage de camions (et non simplement de voitures, comme il se trouve dans la vaste majorité des bâtiments résidentiels avec portes cochères), est une solution fascinante au problème soulevé par l'existence d'un énorme terrain industriel en bordure d'une rue résidentielle, sans accès par l'arrière due à la présence d'une falaise. Le seul accès était donc par l'entremise d'un terrain de taille d'un édifice résidentiel. Pourquoi ne pas valoriser cet aspect architectural, pourquoi pas le mettre en valeur en enlevant les portes de garage et les murs en tôle qui ont été ajouté dans les décennies plus récentes? Pourquoi ne pas se servir du passage, ou « tunnel », pour donner accès au futur PAB Lionel-Groulx (par exemple)? Pourquoi ne pas être créatifs avec le patrimoine bâti industriel qui existe encore dans ce quartier anciennement ouvrier, patrimoine qui disparaît petit à petit? Selon le Rapport, l'édifice se situe justement « dans une zone anciennement et fortement industrielle [...] ». Cette zone est tout de même considérée comme *secteur de valeur intéressante* d'après l'arrondissement en vertu de son passé industriel. » Pas besoin que le bâtiment soit obligatoirement gigantesque ou encore qu'il ai été occupé par une « grosse

compagnie » pour qu'il soit mise en valeur. En fait, une des particularités de ce bâtiment est qu'il a encore un « haut degré d'authenticité », selon le Rapport, étant donné qu'il n'a essentiellement jamais été modifié dans ses 90 années d'existence. Il contient même encore des vestiges des cloisons en bois originales, à l'étage anciennement administratif. Finalement, rappelons ce que dit le Rapport concernant la façade : « Il faut toutefois mentionner que la façade de l'immeuble est située dans l'axe de la rue Sainte-Marguerite et qu'il constitue le fond de la perspective de cette rue lorsqu'on se dirige vers le nord. »

En plus, ce rapport nous rappelle que « L'immeuble de la Canadian Foundry Supplies & Equipment Limited est construit en 1930-1931. Il témoigne des dernières constructions de nature industrielle construite dans le Sud-Ouest de Montréal, et plus particulièrement dans le quartier Saint-Henri. En effet, mis à part quelques industries manufacturières liées à l'effort de guerre durant la Seconde Guerre mondiale, peu d'immeubles industriels verront le jour dans le secteur par la suite, notamment en raison de la Crise économique des années 1930. » Une bonne raison en soit, il me semble, pour faire un effort pour la préserver. Il n'y a pas que les « premiers exemplaires » « plus anciens » qui ont un intérêt historique; les « derniers » ont aussi leur valeur pour illustrer et expliquer le passé d'un lieu.

En fait, dans le Rapport, on peut lire que : « Il aurait bien sûr été souhaitable, même si l'immeuble n'est pas de valeur patrimoniale supérieure ou exceptionnelle, que celui-ci puisse être recyclé pour une nouvelle fonction. »

L'îlot vert proposé par la STM n'est pas une mauvaise idée, bien sûr, mais si le bâtiment serait préservé et qu'il n'aurait pas d'utilité pour le STM, le deuxième étage (administratif) pourrait être loué pour des fins communautaires ou commerciales dans un quartier où il y en a très peu (par exemple, un café ou une garderie, etc.). Situé tout près du Musée des Ondes Berliner, il n'y a pas de raison pourquoi cet emplacement ne pourrait pas être valorisé par une telle vocation, et le quartier immédiat pourrait en profiter. L'îlot vert, ou parc, pourrai alors être placé à gauche du bâtiment, pour cacher le mur banal de brique anciennement caché par une ancienne structure résidentielle.

Dans cette optique, je voudrais aussi faire remarquer que l'architecture projetée par la STM est d'une banalité remarquable qui ne va nullement contribuer à une valorisation du quartier. Sa construction proposée en « brique d'argile qui est le matériau identitaire du quartier » est un remplacement minable comparativement au bâtiment existant qui a une vraie identité associée au quartier.

Je crois d'ailleurs qu'il est faux de la part de la STM d'affirmer que d'intégrer la façade dans une nouvelle construction n'est pas souhaitable car ceci devrait être « réservé à des bâtiments exceptionnels ou à des composantes architecturales hors du commun. » La preuve du contraire est dans l'intégration de l'ancienne façade de l'ancienne Robert Mitchell Company Limited dans le nouvel édifice gouvernemental, situé au 750 rue Bel-Air, directement en face des bureaux de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Il est faux aussi d'affirmer que le bâtiment est laissé à l'abandon depuis plus de vingt ans, et que le bâtiment est vacant depuis les années 2000, puisque l'usine a été active jusqu'à sa fermeture forcée par le MTQ, en 2015.

Notons aussi qu'un peu d'infiltration d'eau est normal dans un bâtiment abandonné, et que dans un bâtiment en béton ce n'est pas particulièrement une raison pour tout démolir.

L'opinion exprimé dans le Rapport que « Bref, la qualité du paysage autour de l'immeuble à l'étude laisse plutôt à désirer et ne participe aucunement à sa mise en valeur. » est assez méprisante, lorsqu'on considère que ce paysage consiste essentiellement de condos modernes et de triplex résidentiels, à droite et en face, et du complexe RCA-Victor à gauche qui lui n'est pas particulièrement beau mais qu'on considère comme un patrimoine bâti qu'il faut préserver.

De dire que « les efforts de conservation seront mieux investis dans d'autres immeubles de plus grand intérêt patrimonial qui en ont bien besoin. » n'a pas de pertinence puisque la STM n'a pas d'autres immeubles de plus grand intérêt patrimonial à investir dedans. Ces autres immeubles ont d'autres propriétaires, donc il n'y a pas question de choix.

Évoquer des notions de sécurité publique avec la présence de graffitis, de dommages superficiels et de dégâts causé par des squatters est de jouer avec des fausses craintes (fear-mongering, en anglais). Les sans-abri ont le droit d'exister, et ils ne sont pas particulièrement plus dangereux que la moyenne de la population.

Pour terminer, j'aimerais par contre citer une phrase que se retrouve dans le Rapport et qui exprime bien une raison pour la préservation de l'édifice qui va au-delà des considérations précédentes : « Enfin, la valeur sociale de l'immeuble de la CFS&E Ltd repose sur la mémoire des hommes et des femmes qui ont travaillé dans cette entreprise et dans plusieurs autres du même type, souvent dans des conditions difficiles, et qui ont contribué au développement industriel et social du quartier. » Effacer la présence du bâtiment va contribuer à l'effacement de la mémoire du quartier et des gens qui y ont contribué.